

# La Janette à Bondon

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **15 (1877)**

Heft 5

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-184182>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

gnes suivantes auxquelles nous ne saurions refuser une place, tant il est nécessaire que toutes les idées se fassent jour à ce sujet; elles contiennent du reste des considérations si nouvelles et si originales que les lecteurs du *Conteur Vaudois* nous sauront gré de les leur communiquer :

« Une indiscretion, dit notre correspondant, nous a permis de prendre connaissance du rapport que M. Rasibus adresse à l'autorité fédérale au sujet de la construction du tribunal. Voici ce document :

Chargé par le Haut Conseil fédéral d'étudier les projets présentés par la commune de Lausanne pour la construction du Palais de justice fédéral, je résume ainsi mon opinion.

I. A mon avis, la vraie solution de la question serait de raser entièrement la ville de Lausanne. C'est l'unique moyen d'avoir un emplacement digne et convenable. Lorsqu'on aurait démolé toutes les maisons, tous les édifices, les temples, la cathédrale, qui déparent cette magnifique localité; quand on aurait nivelé avec soin les collines de la Cité, de St-Pierre et de St-Laurent, en utilisant tous les déblais pour combler les vallées de la Louve et du Flon; alors, mais seulement alors, on pourrait élever le tribunal fédéral dans des conditions acceptables. Il est évident que pour garantir pleine jouissance d'une vue panoramique étendue, tous les terrains seraient asservis dans un rayon de dix ou quinze kilomètres.

La seule objection qu'on peut faire à ce projet, c'est que son exécution serait onéreuse pour la bourse communale, pénible pour la caisse cantonale; mais une considération aussi mesquine doit être écartée; la Confédération n'a pas à s'occuper de pareils détails; elle doit veiller à ce que la magistrature judiciaire soit bien et largement logée; c'est ici le lieu d'appliquer la belle devise: un pour tous, tous contre un.

II. En seconde ligne, je proposerai l'emplacement de Chissiez présenté par la ville, mais à la condition expresse que ce terrain soit utilisé seulement comme dépendance du Palais qui serait construit sur l'endroit actuellement occupé par l'immeuble connu sous le nom de Guinandière, par l'Eglantine, l'Avenue de Rumine, celle des Alpes, etc. On raserait toutes les constructions avoisinantes dans un rayon de dix kilomètres au moins. Il faudrait en outre niveler la colline dite du Château-Sec; cette colline diminue le champ de la vue sur le lac et masque les prés de Chamblandes. Il serait nécessaire aussi de traiter avec les districts de Vevey et d'Oron pour échanter le mont Pélerin et pour abaisser la Tour de Gourze dont la présence priverait l'œil fatigué des juges de jolies échappées sur les montagnes de la Gruyère, gracieux berceau de notre fromage national. Ce serait une chose désirable de faire sauter avec la mattsiette le massif des tours d'Al qui servent d'écran à quelques sommets de nos Alpes bernoises, les seules Alpes vraiment fédérales.

III. Ce n'est qu'en troisième alternative que

j'accepterais Montbenon. Si cet emplacement, qui présente des avantages réels, était adopté, il ne saurait l'être qu'après un nivellement soigneusement étudié des terrains environnants. Il est urgent tout d'abord d'abaisser de quarante mètres la forêt de Sauvabelin, et de dix à vingt mètres le plateau de la Cité avec les constructions qu'il supporte. L'horizon de ce côté est en effet beaucoup trop rapproché; le regard inquisiteur du juge a besoin d'espace pour développer son acuité. Il va de soi que Montriond devrait disparaître ainsi que le quartier du Grand-Chêne, qui ne donne qu'une issue beaucoup trop étroite à la foule des plaideurs, de St-François, de Beau-Séjour, du Petit-Chêne et de la rue du Midi. La Gare devrait être éloignée, le voisinage du sifflet des locomotives ne convenant pas à la majesté de la justice fédérale.

Telle est la manière dont je comprends le choix d'un emplacement pour l'édifice projeté. Les tribunaux bien situés rendent seuls de bons arrêts. Il importe au plus haut degré que le personnel judiciaire ait toujours devant lui le spectacle garanti des beautés de la nature. Toutefois il est admis que le Tribunal doit être dans une ville, non loin des chemins de fer, du bâtiment des postes, près du télégraphe, des théâtres et des hôtels; mais pas de promiscuité! La ville qui a l'honneur de posséder le palais de justice fédéral doit se faire petite, rétrécie, s'effacer, disparaître en quelque sorte devant le somptueux édifice dans les vastes espaces duquel se discutent les procès fédéraux.

Nous terminons ici l'extrait textuel du rapport de l'habile architecte qui arrive à serrer de près la question de superficie du terrain. Il prouve qu'il est admis en économie politique qu'on ne peut rendre une justice de choix et de bonne qualité à moins de cent mètres par juge. Le nombre de ceux-ci étant fixé à treize, chiffre fatidique destiné à faire trembler tous les malfaiteurs, il s'en suit que treize cents mètres d'étendue de terrain pour le palais est un minimum impossible à modifier. Et encore dans ces treize cents mètres n'est pas compris l'espace nécessaire pour une fosse aux ours exigée par l'autorité fédérale.

Nous ne suivrons pas plus loin le savant architecte. Nous reviendrons, s'il y a lieu, à son admirable travail qui mérite d'être lu et médité par chacun.

P.-S. A la dernière heure, nous apprenons que l'Etat de Vaud proposerait comme emplacement la plaine de Bière ou les marais de l'Orbe quand ils seront desséchés. Nous donnons cette nouvelle sous toute réserve.

#### La Janette à Bondon.

La fenna ao caporat Bondon, la Janette, étai 'na crouie bougresse. Dza quand l'étai bouéba, n'ein poivon pas féré façon. Na pas s'amusé avoué sa pouponna ao bin avoué lè z'autrés bouébettès, l'amavé mi allà tzertsi rogne ai petits vallottets, et ne retor-

nâvê jamé à l'hotô sein son baveron dégrussi, lè cordjons dè sè solâ rontus, sa bérèta dè travai et sa tignasse su lè ge. Lâi faillâi adé cauquon à grafougni. Et à l'écoula, quinna peste! lè z'affèrès dâi z'autro aviont chaleu: le gryenâvè sur le laivro, fasâi dâi cacabots su lè cahiets, reinvaissâvè lè potet su lè bancs, panâvè sa plionma ai collets dè tsemise; et quand fasont la règle su l'ardoise, l'atteindâi que l'ausson quasu fini cliâio divisions, vo sèdè: en 8 combien de fois 2, que cein est rudo molési, surtot quand faut rateni et que restè oquîè. Adon ellia crouiè brequa fourravè son dâi su la leinga po que sâi bin moû et... zzzt! le lo passavè coumeint on einludzo su lè tchiffrès, que tot étai anéanti et que faillâi tot recomptâ.

Quand l'eut coumeniyî et que le fut frou de l'écoula, n'étâi petétrè pas asse galavarda se vo voliâi, mâ tot parâi n'étâi dièro meillâo; et coumeint n'ia pas dè soûma que ne trovâi son' bourrisquo, le trovâ assebin on hommo.

On dzo que l'étâi z'ua dansi avoué la jeunesse à n'abbâyi dâi z'einverons, lo caporat Bondon qu'étâi tot frais galenâ, la reluquâ, kâ la sorcière n'étâi pas pi poueta et du que lo père avâi prâo pan su lo lan, Bondon coumeincâ à couennâ perquie, et l'au-tra l'aberdzivé. Lo père étai ben'èze de cein vu que lo caporat étai on dzeinti coo, que n'étâi pas avoué rein non plie.

Tantiâ que cein baillâ on mariadzo, et que firon 'na balla noce. Lo vilho sè frottâvè lè mans et sè peinsâvè: lo bon Dieu âidâi à ce pourro Bondon, kâ l'a ma fâi dâo fi à retooдрè!

D'à premi que furon ein menadzo cein allâ prâo bin, l'étâi tota dzeintrollietta; mâ ein après la crouiétâ revegne et cein baillâ dâo grabudzo; lè portès coumeinciron à zonna; lè gros mots vegniron, poui lè tsecagnès, enfin quiet: lo diablo s'ein méclliâvè. Bondon qu'étâi tant boun'einfant pachainte tant que poue, mâ la Janette lâi ein fe tant que commeincâ à sè rebiffâ, et on matin que clia sorcière avâi étâ tant sotta, tant qu'à lâi reprodzi d'avâi la barba rodze, lo caporat se fote ein colère et lâi baillâ 'na dèdzèlâie dâo tonaire. L'au-tra fe bin tant motsetta dé cein, que le tracè tsi son père pô lo redipettâ et pliorâ 'na gotta.

Lo père que cognessâi la Janette et que savâi que se son bio fe l'avâi rôchâ, ne lâi avâi baillâ què cein que le mretâvè, la laissâ derè et quand l'ein eut prâo débliotâ su s'n'homme, ye lai fâ:

— Ah! Bondon s'est méclliâ dè tè fiaire?

— Oï, et pi que l'âi a tapâ dru.

— Eh bin... atteind!...

Et lo vilho lâi administrè on part dè motchès, que la Janette ve tot épéluâ, et lâi dit po la consolâ:

— Ora, va-t-ein, et te derè à t'n'hommo que pisque l'a z'u lo front dè battèrè ma felhie, mè su revendzi en rôsseint sa fennâ!

— Sophie! ne lis pas dessus ce livre, disait à sa fille une brave mère de famille, le ministre a dit au père que c'était un crouiè livre qui y avait des af-

faïres qui sont pas convenables pour des filles.

— Oh! mama, je les saute, ces affaires.

— Ah bien, à la bonne heure, sans ça.....!

### La Noël chez Victor Hugo.

Un journal donne de curieux détails sur la manière fort originale dont la Noël a été célébrée chez Victor Hugo. Le grand poète donnait ce jour-là une fête à ses petits-enfants. M. Georges Hugo et M<sup>lle</sup> Jeanne Hugo faisaient les honneurs de chez leur grand-père, avec une grâce charmante.

Victor Hugo était là dès une heure et demie dans le grand salon tendu de reps à bandes rouges, orné d'appliques de cristal et encombré de ce riche fouillis de vieux chênes et de vieux ébènes incrustés d'ivoire qui font la joie du maître. C'est là qu'on a fait entrer d'abord les invités. L'entrée du second salon était dissimulée par une tapisserie d'Aubusson, que nul n'avait la permission de soulever.

Vers deux heures, la maison du poète était en proie à une invasion rayonnante d'enfants, de jeunes filles et de jeunes mères.

Enfin, la tapisserie d'Aubusson s'est ouverte, laissant voir un intérieur fermé au jour, mais splendidement éclairé par un grand lustre, orné de poupées multicolores.

Jamais vivat plus unanime et moins commandé ne s'est élevé des bancs d'une assemblée que celui qui a fait explosion dans les rangs pressés de toutes ces joyeuses figures d'enfants. On les a fait asseoir autour du lustre, puis, sur la table du milieu, on a apporté une cage pleine d'oiseaux.

Victor Hugo a prié son jeune auditoire de représenter le Sénat, et montrant la cage à ces jeunes magistrats improvisés, il s'est exprimé en ces termes:

» Messieurs les Sénateurs,

» Mesdames les Sénateuses,

» Vous voyez ici des prisonniers. Ce sont des misérables, des communards! Je viens vous demander pour eux un vote d'amnistie; que ceux d'entre vous qui sont d'avis qu'on rende la liberté à ces communards lèvent la main.»

Le vote d'amnistie a été unanime.

Victor Hugo a pris la cage, ouvert la fenêtre et rendu les prisonniers à l'espace bleu, au soleil, à la vie.

Puis on a tiré au sort les poupées.

C'était l'auteur de *Ruy-Blas* qui appelait les noms ouvrant parfois des parenthèses pleines de malicieuse bonhomie. Qui veut ce sénateur? Qui veut ce évêque? et l'on riait. Le gros lot était destiné aux pauvres. C'était un billet de 500 francs.

Victor Hugo a présidé jusqu'au soir, exerçant avec une simplicité grande le sacerdoce du maître de maison.

Je n'oublierai jamais l'émouvant contraste de ces petits visages épanouis par le rire et de ce fier vieillard qui donnera dans l'avenir son nom à notre siècle.